



Ville de Thiers

**Désignation du secrétaire de séance : Monique DURAND-PRADAT**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 septembre 2021.

**1) ADMINISTRATION GENERALE**

**I. Délégation du Maire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal de Thiers, en date du 4 juillet 2020 (reçue en Sous-préfecture le 9 juillet 2020) donnant délégation au Maire conformément à l'article susvisé ;

**Monsieur le Maire fait état des décisions prises par délégation :**

❖ **DCM2021-53 Marché public de service : réalisation des contrôles de conformité des branchements au réseau d'assainissement**

Marché conclu avec l'entreprise SCIE (63 120 COURPIERE) pour un montant maximum annuel de 39 000 € HT du 1<sup>er</sup> aout 2021 au 31 décembre 2021.

❖ **DCM2021-54 Marché de travaux de désamiantage suite à sinistre et dégâts des eaux à l'école primaire sis rue Emile Zola**

Un marché de travaux de désamiantage pour l'enlèvement des revêtements de sols amiantés est conclu avec l'entreprise ALARA Dépollution (63190 Lezoux) pour un montant de 23 874, 00 € HT.

❖ **DCM2021-56 Marché de travaux : traitement des affouillements en pied aval et des fissures en crête du barrage de la Muratte**

Marché attribué à l'entreprise SANCHEZ (63450 TALLENDE) pour un montant de 74 550 € HT.

❖ **DCM2021-57 Marché de travaux : réalisation de travaux de gros œuvre et démolition à l'école de Turelet à Thiers – AVENANT N°1**

Un avenant n°1 est conclu pour le marché de travaux pour la réalisation de travaux de gros œuvre et démolition à l'école de Turelet à Thiers avec l'entreprise THIERS MACONNERIE (63300 THIERS) pour un montant de – 4 691.36 € HT, en raison d'une modification du programme des travaux, portant le nouveau montant du marché à 50 915, 60 € HT.

**1. Désignation d'un représentant de la commune suite à modification des statuts de l'Association Géront-Social-Santé support juridique du CLIC de Thiers**

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 17 septembre 2021, l'article 11 relatif à la composition du Conseil d'Administration a été modifié.

Un seul élu est mandaté par la ville de Thiers pour la représenter.  
Il est proposé de désigner Martine MUNOZ comme membre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la désignation de Martine MUNOZ comme membre de droit.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**  
**(Annie CHEVALDONNE ne prend pas part au vote,**  
**Monique MORENO arrive après le vote à 19h12).**

**2) RESSOURCES**

**II. Finances**

**2. Décision modificative n°4 au budget principal**

➤ **2.1 Décision modificative N°4 du budget principal**

Il est nécessaire de procéder aux écritures d'intégrations d'ordre budgétaire des frais d'étude et frais d'insertion de publicité, il convient d'apporter des modifications budgétaires dans la section d'investissement du budget principal telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
C/041/2313 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion	+ 488 247,79	
D/041/2031 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion		+ 488 247,79
<b>Total des variations section d'investissement</b>	<b>+ 488 247,79</b>	<b>+ 488 247,79</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

➤ **2.2 Décision modificative N°2 du budget annexe ANRU II**

Il est nécessaire de procéder aux écritures d'intégrations d'ordre budgétaire des frais d'étude et frais d'insertion de publicité.

L'acquisition des terrains de la parcelle BE167 aux Molles à Thiers.

COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Il convient d'apporter des modifications budgétaires dans la section d'investissement du budget principal telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
C/21/2111 Terrains	+ 534 915,00	
D/23/2313 Constructions	- 534 915,00	
C/041/2313 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion	+ 233 921,46	
D/041/2031 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion		+ 233 921,46
<b>Total des variations section d'investissement</b>	<b>+ 233 921,46</b>	<b>+ 233 921,46</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE  
MOINS UNE VOIX (Abstention M.  
BOUANANE Tahar)**

➤ **2.3 Décision modificative N°2 du budget annexe assainissement**

Il est nécessaire de procéder aux écritures d'intégrations d'ordre budgétaire des frais d'étude et frais d'insertion publicité, il convient d'apporter des modifications budgétaires dans la section d'investissement du budget principal telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
C/041/21352 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion	+ 30 774,58	
D/041/2031 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion		+ 30 774,58
<b>Total des variations section d'investissement</b>	<b>+ 30 774,58</b>	<b>+ 30 774,58</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE  
(Arrivée de Francis ROUX avant le  
vote à 19h17, il reprend son pouvoir)**

➤ **2.4 Décision modificative N°2 du budget annexe SIC**

Pour réaliser l'acquisition du bâtiment de l'ancienne entreprise ITW située 43-45 avenue du Général De Gaulle à Thiers, au travers d'une DIA, il convient d'apporter une modification budgétaire dans la section d'investissement et de fonctionnement tel que ci-dessous :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
C/21/2131 Bâtiments	+ 325 000,00	
D/23/2313 Constructions	- 325 000,00	
<b>Total des variations section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe SIC ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

➤ **2.5 Décision modificative N°4 du budget annexe eau**

Il est nécessaire de procéder aux écritures d'intégrations d'ordre budgétaire des frais d'étude et frais d'insertion publicité, il convient d'apporter des modifications budgétaires dans la section d'investissement du budget principal telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
C/041/2313 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion	+ 156 858,39	
D/041/2031 Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion		+ 156 858,39
<b>Total des variations section d'investissement</b>	<b>+ 156 858,39</b>	<b>+ 156 858,39</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget annexe eau ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

### **III. Ressources Humaines**

#### **3. Mise à jour du tableau des effectifs**

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs.

Les modifications sont les suivantes :

- La **CREATION** des postes suivants à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

Filière animation :

- d'un poste d'Adjoint d'Animation (100 %)

Filière administrative :

- d'un poste d'Attaché non titulaire en Contrat à Durée Indéterminée (100 %)

Filière culturelle

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 65 %
- d'un poste d'enseignement artistique à temps non complet 35 %

- La **SUPPRESSION** des postes suivants à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

Filière administrative

- d'un poste d'adjoint administratif (100 %)
- d'un poste de rédacteur principal de deuxième classe (100 %)

Filière culturelle

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 30 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus au tableau des effectifs.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

INFORMATION : un poste de collaborateur va être créé, les crédits nécessaires étant prévu au chapitre 012.

## **IV. Marchés publics**

### **4. Marché de travaux de réhabilitation et extension de la Médiathèque : Avenant N°2 lot 18 mobilier et rayonnages**

Suite à une erreur de montant lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il est nécessaire de reprendre une délibération concernant l'avenant n°2 sur le Lot 18 – Mobilier et rayonnages.

Celui-ci concerne :

- L'ajout d'une banque d'accueil au rez-de-chaussée pour un montant de + 1 693,00 € HT,
- Un ajustement de prestations pour un montant de – 5 481,62 € HT.

Soit un total de - 3 788,62 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du Lot 18 – mobilier et rayonnages avec l'entreprise SARL AMBIANCE pour un montant en moins de 3 788,62 € HT portant le montant du marché de 230 306.62 € HT à 226 518.00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents s'y rapportant.

**Rapporteur : David DEROSSIS**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

**5. Lancement procédure délégation de service public pour la gestion du camping, de l'aire de camping-car, des activités de loisirs et de petite restauration sur la base de loisirs d'Iloa : saisine de la commission consultative des services publics locaux**

Le camping d'Iloa est actuellement géré en régie. Des autorisations d'occupation du domaine public sont également accordées à des exploitants d'activités de loisirs et de restauration sur la base de loisirs. Une réflexion est en cours afin de confier la gestion du camping, l'exploitation de l'aire de camping-car et d'une activité de restauration ainsi que le développement et l'organisation d'activités de loisirs de plein air à un opérateur extérieur dans le cadre d'une délégation de service public.

Il reviendra au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette délégation de service public lors de ses prochaines séances. A cette occasion, un rapport présentant de façon exhaustive et détaillée le mode de gestion retenu, son fondement juridique et les caractéristiques des prestations déléguées lui sera présenté pour débat et adoption.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit, avant de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public, recueillir l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Pour information, la CCSPL se verra présenter un rapport exposant : les différents modes de gestion possibles, le mode de gestion préconisé, les caractéristiques du prochain contrat. Ces éléments doivent encore faire l'objet d'un éclairage juridique complémentaire.

Cette même commission doit être saisie par voie de délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux avant d'approuver le principe du recours à toute délégation de service public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, afin de recueillir son avis sur le principe de la délégation de service public pour la gestion du camping, de l'exploitation de l'aire de camping-car et d'une activité de restauration ainsi que le développement et l'organisation d'activités de loisirs de plein air sur la base de loisirs d'Iloa ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette saisine.

**Rapporteur : Pierre CONTIE**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

### **3) CADRE DE VIE**

#### **I- Régie des eaux et de l'assainissement**

##### **6. Assainissement collectif : travaux de mise en conformité – reversement de la subvention Agence de l'eau Loire Bretagne aux usagers**

Un programme 2017-2018 de demande de subvention à l'Agence de Loire Bretagne (AELB), pour apporter une aide financière afin d'inciter les propriétaires à mettre en conformité leurs raccordements aux réseaux d'assainissement collectifs, a été soumis en Conseil Municipal du 19 mars 2018.

Aussi, pour assurer un suivi de proximité l'AELB a mandaté, par convention, la Ville de Thiers pour l'instruction des dossiers, la liquidation, le contrôle et le paiement des aides accordées.

Les travaux des usagers étant terminés et conformes à la réglementation, les aides de l'AELB ont été versées à la Ville de Thiers afin d'être restituées aux usagers.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le versement des aides reçues par l'AELB pour le compte de trois maîtres d'ouvrage cités en pièce annexe de la délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents.

**Rapporteur : David DEROSSIS**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

##### **7. Désignation de deux délégués suppléants au SIA de Saint-Rémy-sur-Durolle**

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement a pour objet, entre autre, d'exercer les compétences d'exploitation d'une station d'épuration commune à St Rémy sur Durolle, Celles sur Durolle, La Monnerie le Montel, Palladuc et Thiers.

Suite à la modification de ses statuts autorisée par arrêté préfectoral n°2021-192 en date du 26 avril 2021, l'article 5 « administration du syndicat » stipule que chaque commune est représentée au comité syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Actuellement, les deux délégués titulaires pour la ville de Thiers, qui ont été désignés par délibération du 10 juillet 2020 sont : David DEROSSIS et Thierry BARTHELEMY.

Il est proposé comme délégués suppléants :

- Isabelle FUREGON
- Tahib ADJIMI

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la désignation d'Isabelle FUREGON et de Tahib ADJIMI en tant que délégués suppléants de la ville de Thiers auprès du SIA de Saint-Rémy-sur-Durolle.

**Rapporteur : David DEROSSIS**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

## **4) EDUCATION, SPORT ET VIE SOCIALE**

### **I- Affaires scolaires**

#### **8. Adhésion au Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA)**

Le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA) est un centre de recherche et développement territoriale animé par un collectif d'acteurs socio-économiques, publics et scientifiques. Il se définit comme un espace d'intermédiation qui a pour mission d'accompagner les démarches collectives locales, en vue de faire émerger des dispositifs et des expérimentations, à visée de transformations écologique, sociale et démocratique sur son territoire.

Il cherche à construire des interfaces entre les collectivités locales, les acteurs éco et la recherche clermontoise en sciences humaines et sociales notamment autour des questions de résilience territoriale : comment les territoires font face ou se reconstruisent après un évènement ? Comment ils anticipent, réagissent et s'adaptent à des perturbations ?

Pistes de réflexion pour la commune de Thiers :

- **Transitions, démocratie et quartiers prioritaires**

La ville de Thiers souffre de différentes formes de pauvreté. Une pauvreté économique caractérise le quartier « bas » de la ville (Molles-Cizolles), mais le centre-ville de la commune souffre également d'une pauvreté culturelle et sociale (absence de liens sociaux etc.) plus ravageuse encore que la pauvreté économique.

Il est ainsi envisagé de travailler sur la **déstigmatisation des quartiers politiques de la ville comme vecteur de participation citoyenne**. A cet égard, la recherche action menée par le CISCA avec le collectif SISMO dans les quartiers nord de Clermont-Ferrand pourrait tout à fait être reproductible durant les trois années du programme Résilience. Il s'agirait alors de s'appuyer sur une méthodologie de la médiation déployée par le CISCA s'intéressant aux espaces (les lieux galvanisants), aux individus (tiers de confiance / leader d'opinion) et aux initiatives déjà en cours (école G. Sand etc.).

A travers la question des QPV, c'est la question du lien entre reconnaissance, démocratie et lien social qui est posée. Aucune forme de transition ou de résilience apparaît possible sans ce socle fondamental.

Cette question a aussi soulevé l'hypothèse de la création d'un pôle « citoyens/usagers » qui pourrait être accompagné par la recherche action du CISCA.

Le montant de l'adhésion est de 5 625 €.



## II- Vie sociale

### 11. Demande de subvention

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « Jusqu'au bout, la vie » qui accompagne les malades, leurs familles et leurs proches, de 2 000 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la demande de subvention de 2 000 € pour l'association « Jusqu'au bout, la vie ».

**Rapporteur : Catherine PAPUT**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

## 5) JURIDIQUE – FONCIER

### 12. Acquisition de la parcelle cadastrée BE 167 (quartier des Cizolles)

La parcelle cadastrée BE 167, libre de toute construction, d'une surface de 35 661 m<sup>2</sup> environ, appartient à l'indivision Sauzedde. Le prix de cette parcelle est donné à hauteur de 534 915 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BE 167 quartier des Molles, d'une surface totale d'environ 35 661 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Sauzedde, moyennant le prix de 534 915 € ;
- **PRECISE** que les frais relatifs au document d'arpentage et aux actes notariés, seront supportés par la ville de Thiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A L'UNANIMITE MOINS  
UNE VOIX (Abstention M. BOUANANE Tahar)**

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question ou observation n'étant formulée, la séance a été levée à 20h44.

Le Maire,

Stéphane RODIER



**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADHERE** au Centre d'Innovation Sociales Clermont Auvergne ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion ;

**Rapporteur : Stéphane RODIER**

**APPROBATION A LA MAJORITE  
DES VOIX AVEC 27 POUR ET 5  
ABSTENTIONS (M.BOUCOURT Eric, M.  
ROUX Francis, M. BENTEJAC Yoann, Mme  
LAID Farida, Mme ALP Serap).**

**9. Demande de financement « pour un socle numérique dans les écoles »**

Le Ministère de l'Education National a publié un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il s'intègre dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022.

Dans un souci de renouvellement du matériel, la ville acquiert des équipements numériques en vue de leur installation dans les écoles : 55 ordinateurs ainsi que 8 imprimantes conformément aux besoins exprimés par les équipes enseignantes.

Le coût total est de 29 800 €, et la municipalité peut prétendre à un financement 10 800 € dans le cadre de cet appel à projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le dépôt d'une candidature de la ville de Thiers dans le cadre de l'appel à projet « pour un socle numérique dans les écoles » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à projet.

**Rapporteur : Hélène BOUDON / Vincent PETITJEAN**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

**10. Appel à manifestation pour la labélisation « Cité éducative »**

Les cités éducatives sont nées de la nécessité d'avoir une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) les plus en difficulté. Elles visent à mobiliser l'ensemble des acteurs engagés autour de l'Ecole pour assurer la continuité éducative dès la petite enfance jusqu'aux jeunes âgés de 25 ans.

La labélisation « cité éducative » permet de mobiliser des financements de droits communs mais également un fonds spécifique.

Compte tenu des de la volonté municipale d'accompagner au mieux les publics en situation de grande fragilité, de mettre en œuvre une démarche d'innovation pédagogique et de participer à la coordination d'actions et de services, existants ou à construire, à destination des familles et des enfants en vue d'apporter une réponse collective aux problématiques de parcours éducatif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **REPOND** à l'appel à manifestation d'intérêt en vue d'une labellisation « cité éducative » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

**Rapporteur : Hélène BOUDON**

**APPROBATION A L'UNANIMITE**